

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quarante-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 février 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 7 MARS 2011

Procès-verbal de la trois cent quarante-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 7 février 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés		X
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X (<i>a quitté à 17 h 35</i>)	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (<i>s'est jointe à 17 h 00</i>)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

Le recteur constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35. Vu l'absence de la présidente et en conformité avec l'article 4.6 du Règlement de régie interne, il préside la séance.

Les membres suivants ont motivé leur absence : madame Frédérique Delisle et monsieur Luc Chaput. Par ailleurs, il avise que monsieur David Clément, qui siégeait à titre de membre étudiant du conseil, a perdu qualité pour siéger, au début du présent trimestre d'hiver 2011, en raison du fait qu'il a terminé son programme d'études et qu'il n'est pas inscrit à d'autres cours, perdant ainsi son statut d'étudiant. L'AGE-UQO, instance responsable de désigner les étudiants au sein des instances de l'Université, a été invitée, par le secrétaire général, à lui désigner un successeur.

Il rappelle aux membres que la séance du conseil du 26 avril 2011 se tiendra à Saint-Jérôme.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent quarante-huitième (13 décembre 2010) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent quarante-deuxième (1^{er} novembre 2010) et trois cent quarante-troisième (8 décembre 2010) réunions du comité exécutif
- 4.- Recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant la fraude et le plagiat.
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1 Information du recteur
 - 5.2 Planification stratégique
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Renouvellement de mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué
 - 6.2 Modification des paramètres d'admission à la maîtrise en éducation au campus de Saint-Jérôme
 - 6.3 Suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855)
 - 6.4 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et au programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives
- 7.- Affaires administratives et financières
 - 7.1 Orientations budgétaires 2011-2012
 - 7.2 Adoption du Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication

- 8.- Nomination

8.1 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

9.- Période d'information et questions

10.- Dépôt de documents

10.1 Maîtrise en psychoéducation – gestion du contingentement

10.2 Évolution du financement de la recherche à l'UQO de 1996 à 2010

10.3 Articles parus dans Le Devoir sur les droits de scolarité

11.- Prochaine réunion

12.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion (13 décembre 2010)**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion, en tenant compte de la correction suivante : page CA-11, 5^e paragraphe, 16^e alinéa : lire Clément Gignac au lieu de Clément Gagnon.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quarante-huitième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, les suivantes :

Page CA-6 – point 4.1 (adoption du budget révisé) : le recteur confirme que le budget révisé de l'UQO a été approuvé par l'Assemblée des gouverneurs, lors de la séance du 26 janvier 2011.

Page CA-14 – point 6.2 (contingentement dans le programme de maîtrise en psychoéducation au campus de Gatineau) : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres à consulter un document d'information sur le contingentement et qui fait l'objet d'un dépôt dans le dossier de la présente séance.

Page CA-19 – point 7.2 (renouvellement de mandat du doyen de la recherche) : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres à consulter un document illustrant des statistiques sur l'évolution du financement de la recherche à l'UQO de 1996 à 2010 et qui fait l'objet d'un dépôt dans le dossier de la présente séance.

3.- **Entérinement des décisions des trois cent quarante-deuxième (1^{er} novembre 2010) et trois cent quarante-troisième (8 décembre 2010) réunions du comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-deuxième (1^{er} novembre 2010) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Un membre s'interroge quant à savoir si la signature de l'entente avec la Tunisie a effectivement eu lieu. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche va procéder aux vérifications et reviendra avec l'information, à la prochaine séance.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent quarante-troisième (8 décembre 2010) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- **Recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant la fraude et le plagiat**

Le conseil doit disposer d'une recommandation d'exclusion d'un étudiant, adressée par le comité de discipline, en application du règlement concernant le plagiat et la fraude, conformément aux articles 6.2 d) et 7.2 de celui-ci.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Guy Bellemare, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, en présence des observatrices, du doyen des études et de l'étudiant.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Maxime Rainville, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

Résolution confidentielle.

5.- **Affaires générales et corporatives**

5.1 **Information du recteur**

Le recteur informe le conseil que la Fondation de l'Université a un nouveau directeur général, depuis le début janvier 2011, en la personne de monsieur Sylvain Ladouceur, qui était auparavant avec Centraide Outaouais. Cet engagement marque une étape importante dans l'évolution de la Fondation et de son cheminement vers une plus grande autonomie financière puisque le salaire du directeur général est désormais entièrement assumé par la Fondation, alors qu'auparavant c'est l'Université, par l'intermédiaire de son Bureau de développement, qui supportait cette charge.

Il commente des articles parus récemment dans le journal Le Droit, à propos de la démarche de revendication du statut particulier pour l'enseignement supérieur en Outaouais et particulièrement des prises de position du ministre responsable de la région de l'Outaouais à l'égard de celle-ci, prises de position qui semblaient exprimer des inquiétudes en raison du fait que la revendication d'un statut particulier, associée jusqu'à maintenant au secteur de la santé, s'étendent désormais à d'autres secteurs d'activité de la région, dont l'enseignement supérieur. Il dit vouloir continuer à s'investir dans la promotion de cette revendication. D'ailleurs, les résultats obtenus jusqu'à maintenant, qui font état d'une cinquantaine de résolutions et de lettres d'appui envers cette démarche revendicative témoignent éloquemment de la pertinence de cette démarche. La Table Éducation Outaouais (TEO), qui endosse pleinement cette démarche, s'active présentement à la production d'un rapport sur le déséquilibre constaté dans la région de l'Outaouais en matière de programmation académique, au profit de la rive ontarienne et sur l'exode des étudiants de la région qui choisissent d'y poursuivre leurs études supérieures.

Il invite les membres à consulter des articles de journaux concernant la problématique de la hausse des frais de scolarité qui figurent en dépôt de document, de même qu'il les invite à consulter le discours qu'il a prononcé, à l'occasion du traditionnel déjeuner de la rentrée de la communauté universitaire pour le trimestre d'hiver 2011, discours qui est accessible sur sa page Web et qui traite notamment de cet aspect en termes d'enjeu pour le financement de la mission universitaire.

L'UQO s'appêtant à entamer les activités de son 30^e anniversaire, en mars prochain, il réitère l'invitation aux membres du conseil à prendre part au gala qui aura lieu à la Maison de la Culture, le samedi 12 mars 2011.

Il termine en informant les membres que les dossiers-séances du conseil d'administration seront désormais disponibles par voie électronique, en prévision de la séance du 7 mars prochain. Il s'agit du système de gestion électronique des réunions de l'Université du Québec auquel l'UQO a désormais accès. Ce système, qui s'avère très convivial, facilement accessible, permettra également d'assurer la fonction « archives » des dossiers du conseil en ce que tous les dossiers seront hébergés en permanence sur ce site intranet, permettant ainsi une consultation efficace des dossiers antérieurs, en fonction de leur rattachement à la séance pour laquelle ils ont été produits. Le secrétaire général va faire parvenir aux membres les informations pertinentes

pour leur permettre d'y accéder. Plusieurs membres, qui disposent d'un ordinateur portable, signalent leur intention de renoncer, avec l'introduction d'un tel système, au dossier « papier ».

5.2 Planification stratégique

Il est convenu de reporter, à la séance du 7 mars prochain, la poursuite des présentations et des échanges, entamée lors de la séance du 13 décembre 2010, concernant la planification stratégique et, plus particulièrement, en ce qui a trait aux indicateurs.

6.- Affaires académiques

6.1 Renouvellement de mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Chaire de recherche en calcul distribué (Chaire CALDI) a été créée par le conseil d'administration en février 2001. Par la suite, le conseil d'administration renouvelait le mandat de monsieur Andrzej Pelc, titulaire de ladite chaire pour une période de cinq ans se terminant le 31 mai 2006, puis à nouveau pour cinq ans additionnels jusqu'au 31 mai 2011.

Le mandat du professeur Pelc arrivant à échéance, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente au conseil d'administration les bilans annuels de la Chaire CALDI ainsi qu'une mise à jour de la programmation de la Chaire pour les prochaines années.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat du professeur Pelc à titre de titulaire de la Chaire CALDI.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Maxime Rainville, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5255 concernant le renouvellement de mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Modification des paramètres d'admission à la maîtrise en éducation au campus de Saint-Jérôme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que lors de la réunion de décembre dernier, le conseil d'administration autorisait l'offre du programme de maîtrise en éducation à Saint-Jérôme à compter du trimestre d'automne 2011. Les admissions ont été contingentées à 15 places à temps partiel seulement.

Il appert toutefois qu'il serait possible d'accueillir certains étudiants à temps complet mais au profil avec mémoire seulement. Des candidats ont manifesté un intérêt pour ce profil du programme. L'offre à temps complet de ce profil n'entraîne pas la mise à l'horaire de cours additionnels. Les activités supplémentaires requises sont suivies par les étudiants sous forme d'encadrement personnalisée, et ce, comme cela est déjà fait à Gatineau. Des vérifications ont démontré que les ressources sont déjà en place pour permettre l'accueil de tels étudiants.

En conséquence, le conseil d'administration est invité à élargir les règles d'admission qui avaient été suggérées en décembre afin de permettre l'admission d'étudiants à temps complet. Le nombre total de candidats admis demeurera contingenté à 15 au total pour les deux profils.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5256 concernant une modification des paramètres d'admission à la maîtrise en éducation au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855).

Ce projet émane d'une proposition du conseil du module des sciences de la santé, et ce, en lien avec la décroissance des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855). Considérant que la formation collégiale donnant accès à ce programme est suspendue depuis dix ans et qu'à brève échéance celui-ci ne sera plus viable, il est recommandé de suspendre les admissions à partir du trimestre d'automne 2013.

En annonçant maintenant la suspension des admissions à compter de l'automne 2013, les candidates encore intéressées auront la possibilité d'entreprendre leur formation en 2011 ou en 2012. Des démarches seront entreprises afin de bien informer ces personnes de l'orientation retenue par l'Université.

La commission des études, lors de sa réunion du 2 décembre 2010, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5257 concernant la suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et au programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et au programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives.

Ce programme a pour objectif de développer les compétences des gestionnaires du secteur des entreprises collectives. Nombreux sont ceux qui œuvrent dans ces entreprises sans avoir acquis une formation spécifique qui les prépare à assumer des tâches administratives et stratégiques propres à ces entreprises. D'aucuns s'entendent en effet à reconnaître que les gestionnaires des entreprises collectives sont très compétents dans leur secteur d'activité, mais qu'ils éprouvent des difficultés à assurer le développement de leur entreprise en l'absence d'outils de gestion adaptés. Le programme proposé constitue un moyen de combler le vide dans la région en matière de formation en gestion des entreprises collectives. La formation dans ce domaine est inexistante en français dans la région de Gatineau-Ottawa et, qui plus est, rare au Québec, et ce, quel que soit le cycle.

La commission des études, lors de sa réunion du 2 décembre 2010, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que l'offre d'un nouveau DESS requiert l'accord du Conseil des études de l'Université du Québec. Toutefois, compte tenu de la volonté d'accueillir des étudiants dès l'automne 2011, il est recommandé au conseil d'administration d'autoriser l'offre de ce programme, ainsi que du programme court qui y est intégré, conditionnellement à l'acceptation du nouveau programme par le Conseil des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5258 concernant l'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et au programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Orientations budgétaires 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que dans le cadre de la préparation du budget 2011-2012, le conseil d'administration est invité à adopter

les principales orientations qui guideront les gestionnaires dans les choix stratégiques et opérationnels en matière de gestion budgétaire.

Le document intitulé « Orientations budgétaires 2011-2012 », joint au dossier de séance, présente un état de la situation actuelle 2010-2011 et les éléments contextuels à considérer dans le choix des orientations budgétaires proposées.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la décision attendue du conseil d'administration vise spécifiquement à fixer les orientations qui devraient guider la conception du budget de la prochaine année. Les données financières qui sont présentées au document visent simplement à illustrer la situation générale à partir des informations préliminaires disponibles. En conséquence, l'adoption de la résolution au dossier ne constitue pas un engagement de la part du conseil d'administration en faveur d'un surplus ou d'un déficit budgétaire quelconque pour l'année 2011-2012. Le conseil sera appelé à se prononcer sur cette question lors de la présentation du budget à la réunion du mois d'avril prochain.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5259 concernant les orientations budgétaires 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Adoption du Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication

Le vice-rectorat à l'administration et aux ressources, en collaboration avec le Secrétariat général, a entrepris l'élaboration d'un Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication dans le but d'établir un cadre régissant les conditions d'utilisation de ces ressources ainsi que pour protéger les utilisateurs et les ressources informatiques et de télécommunication contre une utilisation non conforme, abusive ou illégale qui pourrait en être faite.

Le projet de règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunication s'avère être un règlement dont l'élaboration a été rendue nécessaire afin de permettre de mieux encadrer l'utilisation de ces ressources dont l'importance ne cesse de croître. D'ailleurs, la majorité des universités au Québec ont déjà adopté un cadre réglementaire semblable et le projet qui est présenté au conseil pour adoption est largement inspiré des politiques ou règlements comparables dans d'autres universités québécoises.

Ce projet de règlement a été soumis à un processus de consultation auprès des membres de la communauté universitaire, entre le 9 novembre 2010 et le 17 décembre 2010. Un rappel à cet effet a été effectué le 7 décembre 2010.

Tout près d'une quinzaine d'avis ont été transmis et ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse. Des modifications ont été apportées au projet de règlement pour tenir compte de ces avis qui se sont avérés très pertinents. Par ailleurs, plusieurs de ces avis ont fait apparaître des préoccupations, au demeurant, fort légitimes, concernant des aspects de sécurité informatique, ce qui ne constituait pas la raison d'être du projet de règlement proposé. Quoi qu'il en soit, il a été convenu d'entreprendre éventuellement un exercice d'élaboration d'un nouveau dispositif réglementaire qui viendrait couvrir les aspects de sécurité des actifs informationnels de l'Université.

Des membres interviennent pour demander des précisions quant à la portée du projet de règlement, notamment en regard de son application aux étudiants. D'autres suggèrent des modifications mineures. Un membre attire l'attention du conseil sur l'existence d'une politique intitulée « Politique et règles de fonctionnement en matière de micro-informatique » et se demande si, d'une part, cette politique est toujours effective et, le cas échéant, dans quelle mesure elle vient interférer ou qu'elle fait double emploi avec le projet de règlement proposé.

Compte tenu des interventions et des questions soulevées, il est convenu de réexaminer le projet de règlement à la lumière de celles-ci et de revenir à une prochaine séance avec un projet modifié qui tient compte de ces interventions et questions.

8.- Nomination

8.1 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne qu'à la suite de la fin de mandat de la représentante du groupe professionnel au comité de santé, sécurité et prévention et comme prévu à la Politique de santé, sécurité et prévention, le Syndicat du groupe professionnel a désigné un membre, soit madame Line Blais, à titre de représentante du Syndicat, pour le représenter audit comité.

Le conseil d'administration est donc invité à nommer madame Line Blais pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 31 mai 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 349-CA-5260 concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Le recteur informe le conseil du décès, le 22 janvier dernier, à l'âge de 68 ans, du premier recteur de l'Université, monsieur Jean-R. Messier. Il avait été le directeur général de la Direction des Études Universitaires dans l'Ouest Québécois (DEUOQ), le directeur général du Centre des Études Universitaires dans l'Ouest Québécois (CEUOQ) et le premier recteur de l'Université du Québec à Hull (UQAH), de 1981 à 1986.

Il souligne le caractère exceptionnel de cet homme qui a permis à la région d'obtenir son université. Il souligne que plusieurs membres de la communauté universitaire étaient présents aux funérailles auxquelles il prenait part, pour transmettre un message de sympathie de la communauté universitaire, en compagnie notamment d'un membre du conseil, monsieur Luc Chaput, un ami de la famille et qui, pour l'occasion, a transmis un témoignage envers celui qui fut son collègue de travail, alors qu'il occupait la fonction de secrétaire général.

Il laisse dans le deuil son épouse Viviane Hardy, ses enfants Jean-François, Valérie, Marianne, leurs conjoint(e)s, ses petits-enfants Élise, Maxime, David, Anne-Claire, ses deux frères ainsi que plusieurs parents et amis. Le recteur mentionne qu'une dédicace de monsieur Messier figurera dans le livre du 30^e anniversaire de l'Université à paraître prochainement.

Un membre attire l'attention du conseil sur les problèmes de locaux qui sont vécus au pavillon Lucien-Brault, notamment en ce qui concerne le nombre de places dans les laboratoires informatiques.

10.- Dépôt de documents

- 10.1 Maîtrise en psychoéducation – gestion du contingentement
- 10.2 Évolution du financement de la recherche à l'UQO de 1996 à 2010
- 10.3 Articles parus dans Le Devoir sur les droits de scolarité

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 7 mars 2011 à 16 h 30.

12.- **Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Maxime Rainville, appuyée par monsieur Yves Dupont, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 25.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice